



A Monsieur :

**Le Président du Comité pour la Protection des travailleurs migrants
et des membres de leurs familles**

Palais Wilson Genève

Objet : Affaire des familles marocaines déportées d'Algérie en 1975

L'Association des Marocains Victimes d'Expulsion Arbitraire d'Algérie (AMVEEA), en charge de la défense des droits des familles marocaines établies légalement en Algérie et expulsées arbitrairement en 1975, a l'honneur de porter à votre connaissance les développements qu'a connus ce dossier.

Il convient tout d'abord de rappeler que, dans le cadre de l'examen, les 27 et 28 avril 2010 à Genève, par le Comité sur les travailleurs migrants (CMW), du rapport sur l'Etat Algérien sur la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leurs familles, les recommandations suivantes ont été émises (1):

- « *Le Comité a été informé que plusieurs anciens travailleurs migrants marocains continuent d'être séparés de leurs familles suite à leur expulsion collective dans le passé.*
- *Le Comité recommande à l'État partie prenne les mesures appropriées pour faciliter le regroupement de ces travailleurs marocains migrants avec leurs familles qui sont restés en Algérie.*
- *Le Comité recommande à l'État partie prenne toutes les mesures nécessaires pour restituer la propriété légitime des travailleurs migrants expulsés, y compris les travailleurs migrants marocains expulsés dans le passé, ou de leur fournir une compensation équitable et adéquate conformément à l'article 15 de la Convention »*

De même, lors de l'examen du rapport périodique relatif au Royaume du Maroc, le Comité a recommandé (2):

- *La défense, par le Gouvernement du Maroc, du dossier des marocains expulsés devant les instances internationales de défense des droits de l'homme ;*
- *L'appui du Gouvernement et des institutions marocaines à l'AMVEEA pour la poursuite de ses actions visant à réparer le préjudice moral et matériel subi par les victimes.*

Mais force est de constater que, depuis 2010, les recommandations émises n'ont toujours pas été mises en œuvre par les instances habilités aussi bien par le gouvernement algérien que son homologue marocain.

Dans le cadre de la 27^e session d'examen périodique universel des Etats d'Algérie et du Maroc par le comité dont vous êtes un honorable membre, j'ai l'insigne honneur d'attirer votre aimable attention sur le développement de l'affaire des milliers de marocains expulsés arbitrairement d'Algérie vers le Maroc en 1975.



De ce fait, l'AMVEEA, en tant que partie prenante, saisit l'opportunité de la tenue de la 27^e session de l'examen périodique universel de la situation des droits de l'homme dans les deux pays pour solliciter votre appui à l'interpellation des deux gouvernements sur mise en application inconditionnelle des recommandations onusiennes édictées à leur égard.

Nous saisissons l'opportunité de notre présence à Genève pour la tenue de la 34^{ème} session des droits de l'homme pour solliciter de votre bienveillance l'organisation d'une rencontre avec vos services, durant la période du 06 au 09 mars courant, pour vous entretenir de plus amples détails sur ce dossier et recueillir vos précieux conseils.

En vous remerciant de votre aimable concours, Recevez, Monsieur Le Président, l'expression de ma considération respectueuse.

Le Président de l'AMVEEA

Miloud Chaouch

(1) www2.ohchr.org/english/bodies/cmw/docs/co/CMW-C-DZA-CO1_fr.doc
(2) www2.ohchr.org/english/bodies/cmw/docs/CCMW.C.MAR.CO.1.doc

Téléphone à Genève : **0041799201552**

Pièces jointes : - Fiche sur les événements du drame de 1975
- Fiche de présentation de l'AMVEEA